

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**  
**COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN**

**ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**MONSIEUR THIBAUT ACRIZ**  
**2024/CG/00016**

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Maire de Villemur sur Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-19 ;

VU l'arrêté de nomination de Monsieur Thibaut ACRIZ à compter du 27 novembre 2023 ;

VU l'organisation des services, et les fonctions de Directeur des Finances occupées par Monsieur Thibaut ACRIZ ;

**CONSIDERANT** que dans l'intérêt général et du bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Thibaut ACRIZ, Directeur des Finances, pour l'accomplissement d'actes de gestion administrative.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Monsieur le Maire de la Commune de Villemur-sur-Tarn, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Thibaut ACRIZ, Directeur des Finances, pour signer les contrats, conventions, bons de commande et engager les dépenses d'un montant maximum de 1500€ HT.

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, publié et notifié à l'intéressé. Ampliation du présent arrêté sera faite à Monsieur le Receveur Municipal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

Fait à Villemur-sur-Tarn, le 29 janvier 2024

Notifié le 30 JAN. 2024

L'intéressé,  
Thibaut ACRIZ  
« Vu pour acceptation »

*Vu pour acceptation*



Le Président,  
Jean-Marc DUMOULIN,

